

CONVENTION DE PARTENARIAT

Régie Municipale d'Animations 2026-2027

Entre

La Régie Municipale d'Animations, représentée par M. le Maire, M. Alain SUTRA,

Et :

Représenté par :

Préambule :

La Régie Municipale d'Animations a pour but l'organisation des manifestations, des évènements et spectacles de tous genres sur le territoire de la Commune de Tarascon sur Ariège. Elle propose à ses partenaires de bénéficier d'espaces publicitaires originaux et efficaces lors des manifestations qu'elle organise.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 – Engagements de la Régie Municipale d'Animation

• Les moyens

La Régie Municipale d'Animations s'engage à faire une offre de communication la plus adaptée, en fonction du partenariat que vous avez choisi sur la plaquette de présentation « Partenariat » qui vous a été envoyée.

• Les tarifs

Pour permettre à la Régie Municipale d'Animations de mener à bien l'objectif qu'elle s'est fixé et qui présente un intérêt pour l'ensemble des partenaires, des tarifs de formats publicitaires et d'actions de communication ont été fixés par délibération municipale en date du 4 juillet 2012.

L'OFFRE RÉGIE CULTURELLE guide des animations + avant-séance cinéma

CATÉGORIES	TARIF	CHOIX (cocher)
Offre 1	100€	
Offre 2	250€	
Offre 3	500€	
Offre 4	1000€	
Partenariat sur-mesure	à définir ensemble	

L'OFFRE PLAN DE VILLE

CATÉGORIES	TARIF	CHOIX (cocher)
Découverte	150€	
Visibilité	250€	
Prestige	500€	

• Dispositif particulier

Vous bénéficiez de -50€ lorsque vous souscrivez un encart Guide des animations + un encart Plan de ville.

ARTICLE 2 – Dispositions diverses

• Évaluation des objectifs

Les parties conviennent de se rencontrer à la demande de l'une ou de l'autre afin de faire le point des actions menées.

• Durée

La présente convention est établie pour l'année en cours (juillet 2026 à juin 2027).

Le partenaire s'engage à verser la somme de :

Fait à Tarascon-sur-Ariège, le :

**Pour la Régie Municipale d'Animations,
Le Maire,
Alain SUTRA,**

Pour le partenaire,